

## DISCOURS DE RENTREE

*Vincent Maurel*

*16 novembre 2018*

---

Madame la Ministre

Mesdames, Messieurs les Hautes Personnalités,

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

Mes Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

« Je te veux. »

« Je te veux. »

Monsieur le Bâtonnier,

Cher PIERRE-ANN,

C'est par ces trois mots, qu'un soir d'avril 1999, le 14 je crois, à 19 heures 30, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de la Conférence du Stage, dans la salle des Pas Perdus, au Tribunal de Nanterre, la main dans les cheveux, relevant ta mèche, tu t'es adressé à moi pour la première fois.

« Je te veux. »

Il n'y avait aucun vice dans ton propos.

C'était ta façon à toi de me dire que « ce serait bien » que je participe à la Revue de l'UJA. Ce que j'ai fait. Avec une certaine gourmandise d'ailleurs : j'y ai fait de belles rencontres et je ne l'ai jamais quittée.

A partir de ces trois mots, donc, une amitié est née.

Réelle.

Une amitié vieille de bientôt vingt ans.

Oh ! Je sais qu'il peut être imprudent de millésimer l'amitié.

On a souvent vu de « vieilles » amitiés finir tragiquement.

Mais cette amitié, je la revendique. J'en suis heureux. J'en suis fier.

Je ne sais pas si, comme l'écrivit MONTAIGNE, nous nous cherchions avant que de nous être vus... Mais par quelque ordonnance du ciel, nous nous sommes bien trouvés.

C'est pourquoi, à ces trois petits mots que tu as prononcé un soir d'avril 1999, je te réponds bientôt vingt ans après avec, à mon tour, trois petits mots :

« Je te remercie ».

Je te remercie d'abord pour cette année passée, durant laquelle tu m'as initié aux charmes de la fonction qui sera bientôt la mienne.

A tes côtés, j'ai pu **rencontrer mes futurs interlocuteurs** : présidents de juridiction, représentants du parquet, élus, ainsi que de nombreux autres bâtonniers, avec lesquels je pense, j'espère, avoir pu commencer à tisser de solides liens. Je ne vous citerai pas ce soir. Mais tous, je vous salue et sachez que j'ai hâte de travailler avec vous.

Je te remercie ensuite et surtout, **pour ton formidable engagement** durant tes deux années de bâtonnat...

Rassure-toi, j'ai bien noté qu'il te restait encore quelques semaines... En fait, je les compte, chaque jour qui passe....

Je ne ferai pas l'énumération de tout ce que tu as fait : il n'est question ni de panégyrique, ni de droit d'inventaire...

Mais ce que tu avais annoncé, tu l'as fait, PIERRE-ANN, et bien fait.

Tu as ainsi placé ton bâtonnat sous le signe de la **convivialité**, essentielle à l'heure de la dématérialisation.

Sous le signe de l'**ouverture à l'international**.

J'en profite d'ailleurs pour saluer à mon tour les représentants des barreaux étrangers et des organisations internationales qui nous font l'honneur de leur présence. Je me réjouis à l'avance de notre future coopération.

Sous le signe de la **conviction** : tu as été à l'avant-garde de tous les combats menés pour la défense de notre profession et pour la défense de la défense. S'il en était besoin, ton discours ce soir, ta flamme, ton enthousiasme, en apportent à nouveau la preuve.

Alors, tu es certes le Bâtonnier qui s'en va,

Et je suis le Bâtonnier qui s'en vient.

Mais nous empruntons le même chemin.

Toi le pénaliste, moi le commercialiste.

Toi, le flamboyant, intraitable quand il s'agit de procédure pénale et de liberté individuelle, moi, l'austère, le maniaque du Code monétaire et financier. Le fiscaliste repentant...

Tu as pour univers le Tribunal correctionnel et les salles d'assises, moi, les tours de La Défense et les salons feutrés des banques privées.

Et pourtant, nous avons une même passion : l'avocature.

Conseiller, défendre.

Expliquer, convaincre.

Nous aimons notre profession, sous toutes ses formes, diverse, multiple dans ses activités.

Nous aimons son principal atout, l'éloquence. Eloquence qui, comme l'a si finement dit le Bâtonnier ANDRE DAMIEN, est aussi précieuse dans la lumière des prétoires, que dans le secret des négociations.

Nous avons, chevillée au corps, la conviction que, que ce soit à la barre du tribunal ou face aux administrations, notre profession est la meilleure protectrice des libertés.

C'est pourquoi nous sommes animés par la même volonté de la défendre, de défendre ses membres, et à travers elle de défendre notre idéal de justice.

-----

Mes Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Rassurez-vous.

Après celle du Bâtonnier qui s'en va, je ne vous infligerai pas la diatribe du Bâtonnier qui s'en vient, même si l'envie ne m'en manque pas.

En effet :

Ta vigilance, PIERRE-ANN, sera également la mienne.

Tes dénonciations, seront les miennes.

Tes combats, seront les miens.

Quelques mots tout de même.

Car si les mots peuvent être une arme, comme CYRANO, j'ai des fourmis dans mon épée.

Nous sommes la cible de trop nombreuses attaques. Alors, laissez-moi vous en donner, l'espace d'un instant, un « *petit coup charmant* ».

Car comprenez, **il est exigé de nous plus que de n'importe quelle autre profession judiciaire ou juridique.**

Huissiers, notaires, greffiers, magistrats... Tous ont droit au pardon en cas de faute.

Nous, non : saisi suite à une QPC posée par le Bâtonnier PAUL RIQUIER, Confrère versaillais particulièrement cher à mon cœur, le Conseil constitutionnel vient ainsi de rappeler, très récemment, que les fautes disciplinaires des avocats sont imprescriptibles !

Je regrette d'avoir à faire une telle comparaison, mais avec cette décision, on ne peut que constater qu'en France, les seuls faits imprescriptibles sont la faute disciplinaire de l'avocat et le crime contre l'humanité...

A l'heure où l'on instaure le droit à l'erreur, nous avocats, on nous refuse le droit au pardon...

A y réfléchir, pourquoi pas ? Il est demandé de nous la vertu la plus absolue ? Soit : cela ne doit pas nous effrayer.

Peut-être même, devons-nous être fiers de cette exigence.

Peut-être est-ce finalement le prix à payer pour être digne de la confiance que nous portent nos clients et, plus généralement, la société.

Mais alors, pourquoi une telle défiance à notre encontre ?

Pourquoi ?

Depuis des années notre profession est la cible de suspicions, de vexations : on nous demande de plaider moins, on nous accuse de défenses trop agressives, on nous reproche de perturber le cours normal de la justice, on restreint notre liberté de circulation dans les tribunaux, ...

Et notre secret professionnel est régulièrement remis en cause.

### **Notre secret professionnel.**

Il est essentiel, pour ne pas dire, existentiel à notre profession. En Allemagne, en Espagne, il est inscrit dans la constitution !

En France, non.

Au contraire, il est régulièrement critiqué, attaqué.

Beaucoup a déjà été dit sur la récente **loi contre la fraude** et sur l'instauration d'une amende administrative à l'encontre notamment des

avocats, qui fourniraient une prestation facilitant une fraude fiscale ou sociale grave.

Il n'est bien entendu pas question de faire obstruction à la lutte contre la fraude fiscale ou sociale. Balayons tout procès d'intention.

Mais, dans un Etat de droit, on ne peut que s'inquiéter face à cette possibilité pour un avocat d'être sanctionné administrativement alors même que le redressement de son client n'a pas encore fait l'objet d'une décision de justice !

On ne peut que s'inquiéter également de certains termes de cette loi. Est ainsi prévue la possibilité de sanctions en cas d'actes destinés à « égarer l'administration »... A « égarer l'administration » ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Quelqu'un a écrit : « Le désir égare, la jouissance éclaire »... Espérons que le désir de sanction de l'administration, ne l'égare pas, et qu'elle ne fasse pas de la punition systématique des avocats une jouissance.

Car comment un avocat visé par une telle sanction pourra t'il se défendre sans violer le secret professionnel ?

Et comment, lui-même incriminé, pourra t'il organiser la défense de son client ?

Quid également de la **Directive Intermédiaire**, la « DAC 6 », qui met à la charge des intermédiaires, l'obligation de révéler les schémas d'optimisation fiscale transfrontières dits « potentiellement agressifs ».

Comment le gouvernement va-t-il transposer celle-ci en France ?

Nous n'en savons pour l'instant rien.

Mais affirmons qu'il est impératif que cette transposition se fasse dans le respect de notre secret professionnel.

Que penser enfin, du projet gouvernemental de créer un **Examen de conformité fiscale**, nouvelle mission qui serait offerte aux commissaires aux comptes ?

Permettez-moi de préciser celle-ci : cette mission consisterait à procéder à un audit d'une entreprise et à en certifier la conformité avec la loi fiscale. En cas de manquements dont la correction serait refusée par le chef d'entreprise, ceux-ci seraient consignés dans un rapport laissé à la disposition de l'administration fiscale...

Notre profession doit s'emparer de ce projet, même s'il crée un véritable dilemme : nous ne pouvons pas laisser aux seuls commissaires aux comptes une mission qui par nature, relève de notre compétence.

Mais nous ne pouvons pas accepter non plus de participer à une mission qui nous conduirait à violer le secret professionnel !

Alors ouvrons la réflexion, peut-être, sur l'ouverture d'un nouveau métier pour les avocats. Un métier de « conformité », dans le respect des principes essentiels qui nous gouvernent.

Cette réflexion doit être celle de toute la profession, je dis bien toute la profession, car ne nous méprenons pas : si aujourd'hui, seule la matière fiscale est concernée, demain, d'autres matières le seront très certainement, et en premier lieu la matière sociale.

Je vous rassure, la fin de mon envoi arrive, mais une dernière touche s'impose.

Je ne peux pas ne pas parler de **notre Caisse de retraite**, la CNBF, dont je salue les représentants qui nous font l'amitié de leur présence ce soir.

On nous annonce la fusion de celle-ci au sein d'un régime universel.

On nous annonce un système juste, équitable, avec des calculs de droits et des mécanismes de solidarité identiques pour tous : salariés, fonctionnaires, professions libérales...

1€ versé donnera 1 point, 1 € cotisé donnera les mêmes droits à chaque français.

La solidarité sera renforcée....

Très bien... Formidable...Mais ce que l'on nous annonce, la CNBF nous l'assure déjà... En mieux.



Notre Caisse est équilibrée.

Sa bonne gestion et nos efforts collectifs ont permis de cumuler des réserves, qui représentent aujourd'hui 2 milliards €.

Notre régime de base est garanti au moins jusqu'en 2054, notre régime complémentaire au moins jusqu'en 2083.

Notre Caisse offre à chaque avocat et à leur famille une aide sociale personnalisée, humaine et confidentielle.

Notre Caisse est solidaire :

- Solidaire vis-à-vis des caisses déficitaires, auxquelles elle verse chaque année 85 millions €. Oui, chaque année, chacun d'entre nous, cotise environ 1.300 € au profit d'autres caisses ;
- Solidaire également vis-à-vis de ceux d'entre nous qui ont les revenus les plus modestes, parce ce qu'ils font le choix de défendre les plus pauvres ;
- Solidaire enfin vis-à-vis des femmes, qui, le savez-vous, sur une carrière, gagnent en moyenne 50% de moins que les hommes !

Notre Caisse garantit ainsi à chaque Confrère, quel que soit le montant de ses cotisations, une pension d'un montant minimum d'environ 1.400 €. Le minimum vieillesse est de 833 € !

Alors, pourquoi vouloir casser un régime qui marche, qui est juste ?

Pourquoi vouloir nous imposer un système universel, dont la principale conséquence sera de nous faire cotiser plus, beaucoup plus, pour toucher moins de pensions, beaucoup moins... ?

Payer plus, pour gagner moins !

Pourquoi vouloir faire disparaître une Caisse qui contribue à l'exercice de la défense et à notre indépendance en garantissant une retraite digne et égale à ceux d'entre nous qui font le choix de défendre les plus démunis ?

-----

Voilà... Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir ...

Notre profession est à un tournant. Les défis sont nombreux, variés. Certains nous obligent à la vigilance et au combat.

Pour autant, nous ne pouvons qu'être optimistes. Nous le devons. Je le suis.

Nous avons l'humanité pour mettre un terme aux discriminations que certains, certaines... d'entre nous peuvent encore subir.

Nous avons l'humanité pour nous tourner vers les plus fragiles et vers ceux dont la société ne veut plus.

Et en même temps,

Je crois, je sais notre profession forte, intelligente, agile.

Nous avons la capacité et le talent pour nous adapter aux évolutions technologiques, à la blockchain, à l'open data, à l'intelligence artificielle...

Nous avons les règles professionnelles qui nous permettent de nous organiser pour répondre aux évolutions sociétales et économiques.

Mesdames, Messieurs, il me reste à vous remercier.

A vous remercier vous surtout, mes Chers Confrères, pour la confiance que vous m'avez accordée en me confiant les rênes de notre Barreau.

A vous remercier également vous, membres du Conseil de l'Ordre et membres du personnel de l'Ordre, pour votre implication et votre travail passés... et à venir.

Pour conclure, Pierre-Ann, tu as très joliment dit : *« il n'est pas nécessaire de pleurer parce que c'est fini, mais il faut sourire parce que ça s'est passé »*.

C'est vrai.

Je crois également que tous, ensemble, forts et fiers de notre passé, il faut sourire parce que ça ira... Il nous faut sourire à l'avenir.